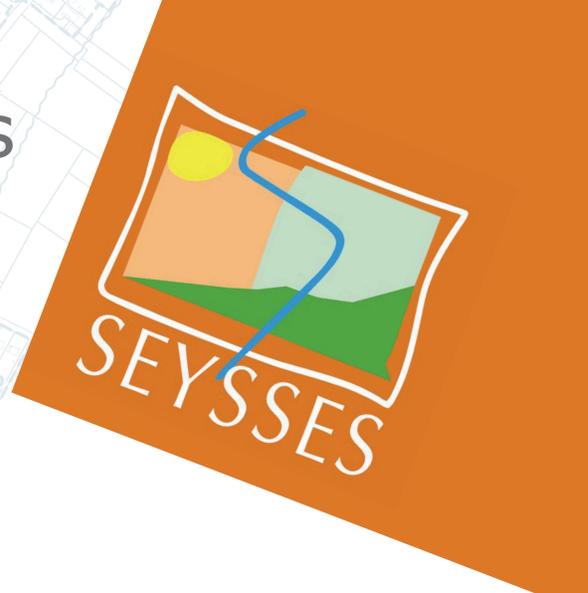


# Commune de Seysses

## PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)



### Pourquoi réviser le PLU ?

Une nécessaire mise à jour du document et une remise à plat du projet urbain

#### Extrait de la délibération du 20 mai 2015 :

« Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le **Plan Local d'Urbanisme de la commune de Seysses** approuvé le 25 février 2010 **ne correspond plus aux exigences actuelles malgré plusieurs évolutions enregistrées ces dernières années.**

(...) Trois raisons principales peuvent être avancées pour justifier la mise en révision du PLU :

En premier lieu, **le Code de l'Urbanisme, notamment, a connu de multiples évolutions qui nécessitent**

#### de mettre à jour le document d'urbanisme (...).

Depuis l'approbation du PLU, **le contexte intercommunal a évolué.**

Le SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine, par exemple, a été approuvé en 2012.

**La révision du PLU permettra dès lors de remettre à plat le projet communal au regard de dynamiques plus larges.**

#### Le projet Communal lui-même a évolué.

La révision générale permettra entre autres choses de :

- prévoir un développement urbain permettant un renouvellement et une évolution maîtrisée de la population ;
- favoriser, tout en l'encadrant, le renouvellement urbain et la densification des espaces bâtis ;
- conserver et valoriser les espaces naturels et/ou agricoles de la commune ;
- redynamiser les activités économiques et commerciales ;
- adapter le règlement d'urbanisme aux nouveaux besoins de la population en termes d'équipements et de logements notamment. »

### D'un PLU à l'autre...

Contenu du Plan Local d'Urbanisme

#### Le rapport de présentation

- Expose un diagnostic du territoire et les perspectives d'évolution
- Justifie les choix retenus pour établir le projet de développement communal et la réglementation adaptée
- Évalue les incidences du projet sur l'environnement

#### Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

- Exprime la stratégie et la politique de développement de la Commune, dans tous les domaines de la vie des habitants : logements, activités économiques, cadre de vie, environnement, patrimoine...

#### Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- Déclinent les principes d'aménagement relatifs à des secteurs à enjeux

#### Le règlement graphique

- Découpe le territoire en différentes zones : zone urbaine, zone à urbaniser, zone agricole, zone naturelle...

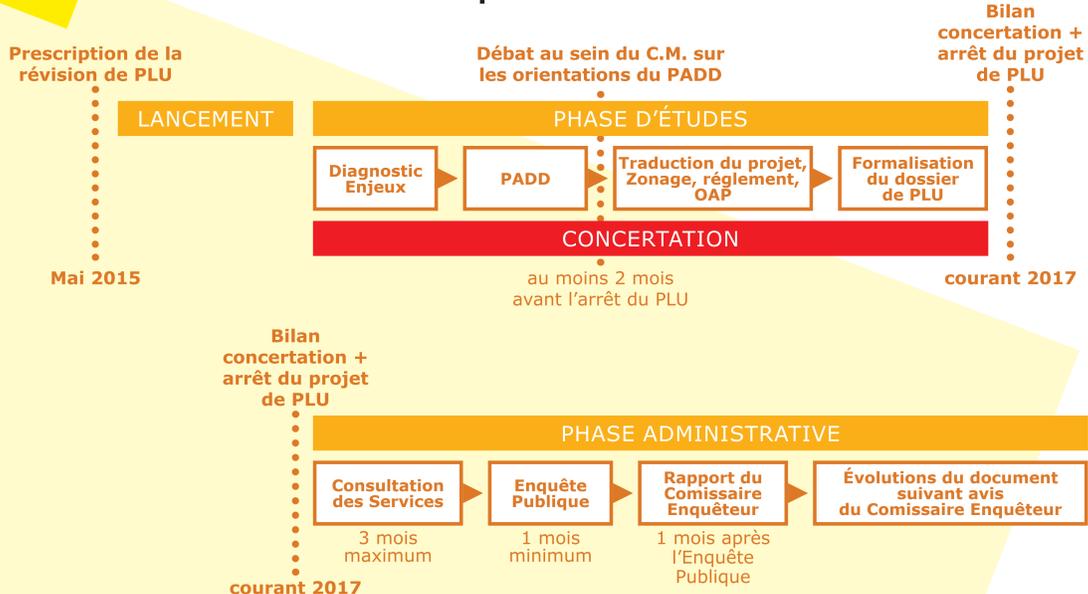
#### Le règlement écrit

- Édicte pour chaque zone, les obligations ou interdictions relatives aux constructions et aux aménagements : occupation des sols, accès, réseaux, aspect extérieur des constructions...

#### Les annexes

- Référencent l'ensemble des réglementations spécifiques qui s'appliquent sur le territoire : servitudes d'utilité publique, risques naturels ou technologiques, classement des voies bruyantes...
- Compilent les données sanitaires : eau potable, assainissement, déchets...

### Déroulement de la procédure



### La concertation

**La concertation avec le public est essentielle ; elle doit permettre d'identifier les attentes de la population et de bâtir avec les acteurs du quotidien les futurs projets municipaux.**

Pour rester informé et participer

- > **Le site internet** [www.mairie-seysses.fr](http://www.mairie-seysses.fr)
- > **Un dossier en Mairie** Place de la Libération
- > **Réunion Publique** (à venir)

Pour formuler des observations

- > **Par courrier adressé à M. le Maire** 10, place de la Libération 31600 Seysses
- > **Par mail** [infos@mairie-seysses.fr](mailto:infos@mairie-seysses.fr)
- > **Sur le registre de concertation** mis à disposition en Mairie